

# COMMUNIQUÉ

aux pharmaciens propriétaires

Site Internet : [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)  
Courriel : [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)

Régie de  
l'assurance maladie

Québec



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

**Centre de support aux pharmaciens**

(entre 8 h et 22 h, du lundi au vendredi)

(entre 8 h 30 et 19 h, les samedis et dimanches)

UTILISER VOTRE TÉLÉPHONE VISTA 350

ou

Téléphone : Québec et région (418) 643-9025

Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Télécopieur : Québec et région (418) 528-5655

Ailleurs au Québec 1 888 734-4418

Québec, le 4 novembre 2003

A l'attention des pharmaciens propriétaires

## **Remboursement aux pharmaciens ayant facturé les produits Estraderm 50 et 100 mcg - Estradot 50, 75 et 100 mcg et Vivelle 50 et 100 mcg**

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> octobre au 4 novembre 2003, vous avez dû assumer un coût excédentaire pour les produits ci-haut mentionnés. En effet, le prix inscrit à la *Liste de médicaments*, et payable par la Régie de l'assurance maladie du Québec, était inférieur à celui que vous deviez défrayer pour acquérir ces produits.

Novartis Pharma Canada Inc., en collaboration avec la Régie, vous remboursera l'excédent que vous avez assumé au cours de cette période. Cet excédent correspond à la différence entre votre coût d'acquisition et le prix inscrit à la *Liste de médicaments* entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 4 novembre 2003.

Le détail du remboursement auquel vous avez droit vous sera expédié au début de l'année 2004 et nous vous ferons connaître, par la même occasion, la date de ce paiement.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. : - Association québécoise des pharmaciens propriétaires  
- Novartis Pharma Canada Inc.